

# DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## Commune de BRECH

Lotissement : 8 lots

### Lotissement "Ar Goh Penher"

Permis d'Aménager n° PA 056 023 21 T 0003 en date du 20/07/2021

# PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

NOTA:

- Les constructeurs, architectes et déposataires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.
- Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de récolement après travaux.

LOT N°: 7

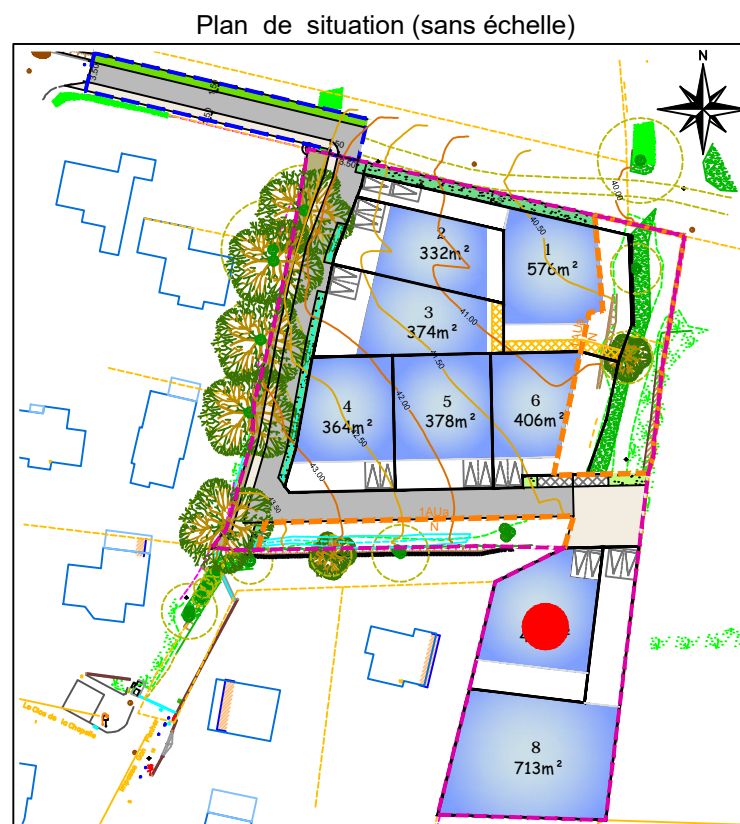
Superficie provisoire : 430 m<sup>2</sup>  
(en attente du bornage)

Réf. Cadastre provisoire : Section ZI n° 444p

Surface plancher maximale provisoire : 300 m<sup>2</sup>

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

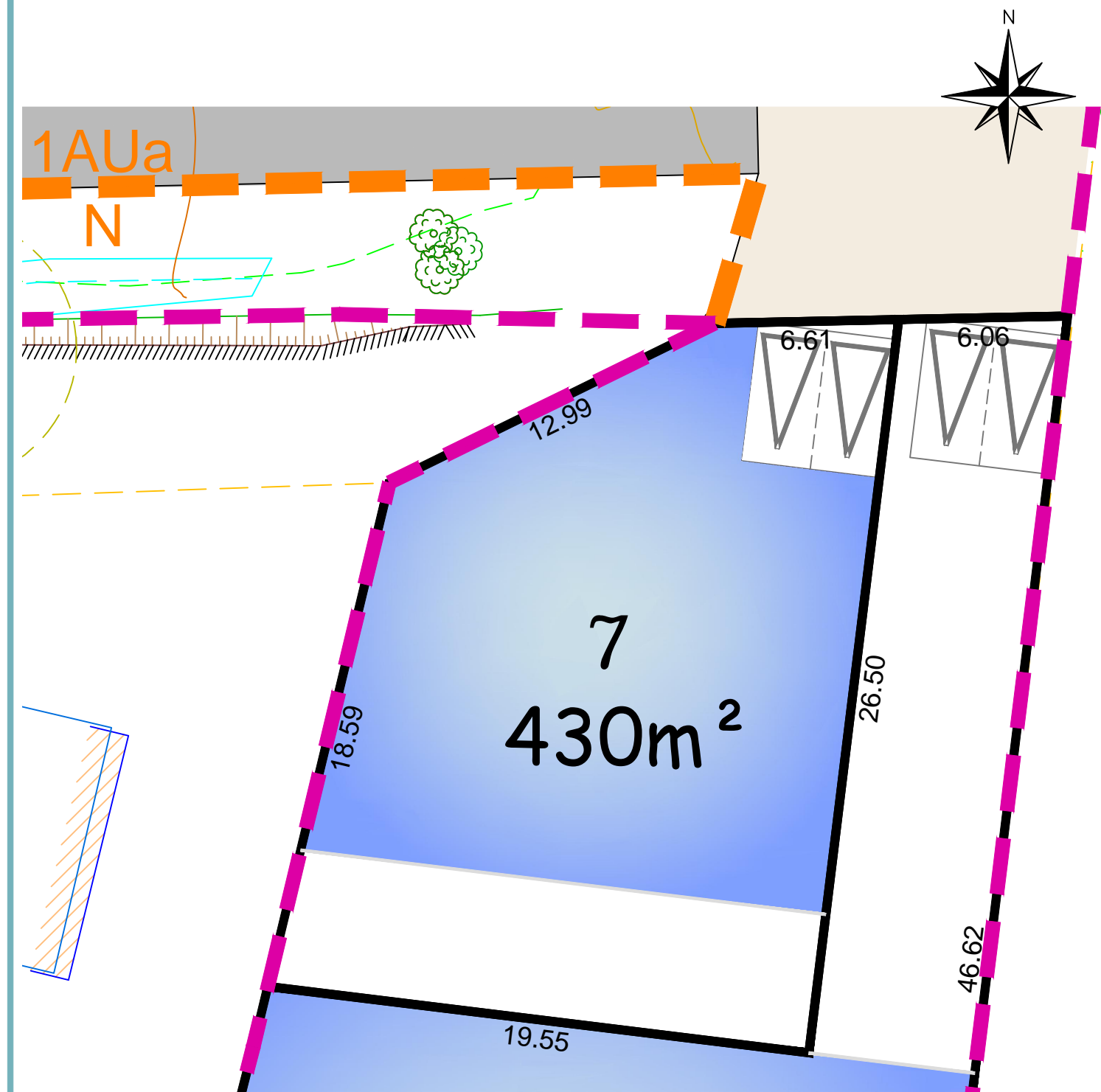
**NICOLAS Associés**  
Géomètres-Experts - Bureau d'études  
Immeuble Océania - Porte Océane 2  
Rue du Danemark - Brech BP 333  
56403 AURAY Cédex  
Tél. 02 97 24 12 37 - Fax 02 97 56 22 25



ECHELLE 1 / 200

Dressé le 30/08/2021

Référence : A20-467



#### Légende du plan de composition

- |  |  |
|--|--|
| --- PERIMETRE DU LOTISSEMENT   | ■ PLACETTE   |
| - - - LIMITE DE ZONE AU PLU  | ■ ESPACE PAYSAGER  |
| --- DOMAINE PUBLIC (Accès existant réaménagé par la commune)               | ■ NOUE PLANTÉE   |
| ■ ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES   | ● ARBRE REMARQUABLE (chêne) à conserver                    |
| ■ ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privatives en dehors du garage) | ○ ARBRE EXISTANT à conserver                               |
| ● EMPLACEMENT DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES           | -15.00- COTATION LOTS                                      |
| ■ VOIRIE PARTAGEE  | -5.00- COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE                         |
| ■ STATIONNEMENT (perméable)  | 1 425m <sup>2</sup> NUMERO DE LOT ET SUPERFICIE PROVISOIRE |
| ■ SERVITUDE DE PASSAGE POUR RESEAUX EU                                     | 6.00 COTATION VOIRIE                                       |
| ■ TALUS EXISTANT CONSERVE SUR ESPACE COMMUN                                |  |

Les superficies et les cotes ne seront définitives qu'après bornage